



MAIRIE
74210 - HAUTE-SAVOIE
Tél. : 04 50 44 56 36

Compte Rendu Sommaire de la SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 30 avril 2019

Le trente avril deux mille dix-neuf, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PRUD'HOMME, Maire.

Présents :

M. PRUD'HOMME Philippe, Maire
Mme GARDIER Valérie, M. DESCHAMPS Jean-Paul, Mme FALCINO Lucette,
M. BRUNET André, Adjoint au Maire.
M. CARRERA Patrick, M. CREMON Christophe, Mme CURTIUS M. Anick,
Mme DALMASSO Stéphanie, M. PANISSET Didier, M. DI UBALDO Vittorio,
Conseillers Municipaux.

Absents excusés :

M. BRUN Vincent, M. LESOT Richard

Le conseil municipal a choisi *Vittorio DI UBALDO* comme secrétaire de séance.

En début de séance, Monsieur Franck BERNARD, Président de l'association « L'Espérance Favergienne », accompagné de Monsieur NOVEL, son vice-président, Monsieur Yves CREPEL Président du BASKET-BALL, et Monsieur Michel ZENNARO, président de FOOT SUD 74, présentent le Collectif des Associations des Sources du Lac d'Annecy, représentant les différentes associations telles que : FOOT SUD 74, CS FAVERGES BASKET, le CAF, les Cyclos de Faverges, Accro2Gym, l'Espérance Favergienne.

Suite aux nombreuses discussions qui ont eu lieu autour de la convention d'entente, ces associations se sont regroupées et leur but est de venir présenter leur collectif auprès des conseils municipaux afin que tous les élus aient le même niveau d'information.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 26 mars 2019 ;
- **AUTORISE** la transmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire par voie électronique par le biais du support de transmission S2low et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention s'y afférant ;
- **REFUSE** l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP ;
- Dans le cadre de la construction de l'usine d'ultrafiltration au Fontany, et afin de régulariser l'emprise de la voie publique, **APPROUVE** la vente, par acte administratif, au Syndicat du Nant d'Arcier, de la parcelle communale cadastrée C 3037 au lieu-dit « Les Granges Nord » ;
- Dans le cadre de la participation de la commune au financement de la prévoyance « Maintien de salaire » des agents communaux, **ACCEPTE** de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de ladite convention de participation que le Centre de Gestion de la Haute-Savoie va engager à compter du 1^{er} janvier 2020 ;
- **APPROUVE** la réévaluation, à compter du 1^{er} mai 2019, de la cotisation relative au contrat collectif de prévoyance « Maintien de salaire » des agents communaux à hauteur de 50 % des cotisations versées par les membres participants ;

- Suite au constat de plusieurs fuites d'eau sur la commune, **APPROUVE** le plan d'action proposé par la société VEOLIA de remplacer progressivement les réseaux d'eau potable en priorisant la ZAC de Champ Canon.

La séance est close à 23 heures.

Le Maire
Philippe PRUD'HOMME

